

# Bordereau de signature

## DEC2016\_0169



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/11/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/11/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-11-03)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**  
REF : RE

DEC2016\_0169

**DECISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2016/056 RELATIF AU SPECTACLE « LES SEA GIRLS – LA REVUE ».**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 28 et 30-3° a),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la proposition de la COMPAGNIE DES SEA GIRLS, relative au spectacle « Les Sea Girls – La Revue » mis en scène par Philippe Nicolle dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Services de l'article 28 » et de la catégorie 13.03.14 « Services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels, dans le cadre de la saison culturelle » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

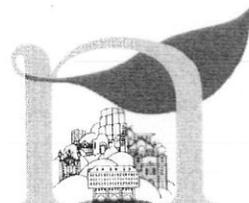
**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la COMPAGNIE DES SEA GIRLS, sise 17 rue Jean et Marie Moinon 75010 PARIS, représentée par Madame Sophie GUERINET, agissant en qualité de Présidente, le marché public de services N°2016/056 relatif au spectacle « Les Sea Girls – La Revue » mis en scène par Philippe Nicolle, le Samedi 12 novembre 2016 à 20h30 à l'Auditorium Jean Cocteau de Noisiel, concernant une représentation d'une durée de 1h40, pour un montant global de 8.850,00 euros HT (comprenant le spectacle et un forfait de transports), soit 9.336,75 euros TTC (TVA 5,5 %), hors frais de repas.

Le règlement s'effectuera, après service fait, sur présentation de la facture.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_ **0169**  
portant sur la conclusion du marché public de services n°2016/056- Spectacle « Les Sea Girls-La Revue »

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 28 OCT. 2016

Le Maire,

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	- 3 NOV. 2016
Affiché le	- 3 NOV. 2016
Notifié le	
Publié le	- 3 NOV. 2016

2/2

